

ENGAGEMENT DE PRINCIPE JUGE TWIRLING

A photocopier en fonction du nombre de juge inscrit sur la
« PROPOSITION MEMBRES DE JURY »

A retourner IMPERATIVEMENT avec le dossier administratif à l'organisateur
accompagné d'un chèque de caution de 30 euros

Nom, Prénom

Nom de l'Association :

Ville :



.....



.....

e-mail : @

	Cocher les cases	Prestations réservées (1)	Prestations à garder (2)
Samedi	Petit-déjeuner		
	Déjeuner		
	Diner		
	Fête de nuit		
Dimanche	Petit-déjeuner		
	Déjeuner		
	Festival		
	Panier repas		

INFORMATION SUR LA RESERVATION DES PRESTATIONS

- **Petit-déjeuner** : L'organisateur n'organise pas le transfert du juge de son lieu d'hébergement jusqu'au lieu de restauration. Ni du lieu de restauration jusqu'au lieu de compétition ou officie le juge (sauf proposition contraire de l'organisateur lui-même)
- **Repas du samedi midi** : dans le cas d'un déplacement nécessaire pour aller déjeuner, l'organisateur assurera la logistique. Dans le meilleur des cas le repas sera prévu sur le lieu de compétition.
- **Repas du samedi soir et « Fête de nuit »** : Le repas est prévu sur les sites de restauration communs à tous les participants (cantine, self,...). Même si il a été retenu par cette fiche, l'organisateur n'est pas tenu d'assurer le rapatriement vers les lieux de restauration. Il en est de même pour le transfert vers le lieu où se déroulera la « Fête de nuit »
- **Repas du dimanche midi et « Festival »** : Retenu ou non dans les jurys le dimanche matin, les repas auront lieu sur les sites communs de restauration. Le transfert vers ces sites est à la charge du club d'appartenance du juge, il n'y a pas d'obligation de l'organisateur de mettre en place des navettes. Merci de prendre vos dispositions.

- (1) Il s'agit des prestations que vous réservez à l'organisateur dans le cas où vous seriez retenu comme juge (ou remplaçant). Elles sont prises en charges financièrement par l'organisateur.
- (2) Il s'agit des prestations que vous souhaiteriez garder si vous n'êtes pas affecté à un bureau de juge (ou nommé « remplaçant »). Dans ce cas elles seront rajoutées directement sur celles retenues par votre association et facturées également à cette dernière.

Signature :